

A.H.C.
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 100 euros
Siège social : PA des Hauts de Margny - Avenue du 6ème RHC
60280 MARGNY LES COMPIEGNE

838 436 392 RCS COMPIEGNE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 FEVRIER 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-onze euros et huit centimes (72 391,08 €) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	72 391,08 euros
A titre de dividende à l'associé unique Soit 21,50 euros par part	6 450,00 euros
Le solde soit	65 941,08 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 248 386,20 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 450 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by several loops and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

COMPTES ANNUELS

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

SARL AHC

Pa des Hauts de Margny

60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE

NAF 4322A-

Siret : 83843639200024



10 Bis boulevard Ernest Noel
60400 NOYON

Tél. 03 44 44 27 52

Fax:

Web: www.fcn.fr

 SOMMAIRE

Comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6

Comptes annuels

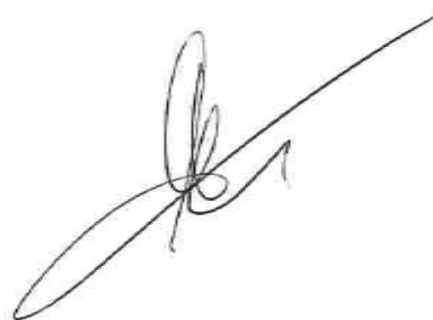
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 490	1 317	173	471
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	17 091	10 388	6 702	6 214
Autres immobilisations corporelles	14 587	7 256	7 331	6 604
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 369		11 369	4 844
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	44 536	18 961	25 576	18 134
Stocks				
Matières premières et autres approv.	56 568		56 568	42 394
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	571 513	9 512	562 001	357 346
Fournisseurs débiteurs	242		242	
Personnel	344		344	
Etat, Impôts sur les bénéfices	11 303		11 303	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	70 120		70 120	12 309
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 702		1 702	1 158
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	201 720		201 720	172 342
Charges constatées d'avance	7 874		7 874	124
TOTAL ACTIF CIRCULANT	921 386	9 512	911 874	585 673
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	965 922	28 473	937 449	603 807

Bilan

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	50 100	50 100
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	5 010	2 010
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	182 445	89 952
<i>Report à nouveau</i>		
Résultat de l'exercice	72 391	102 293
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	309 946	244 355
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>	65 299	89 943
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	65 299	89 943
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>	14 528	17 892
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	57 524	13 850
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	382 966	165 893
<i>Personnel</i>	32 311	
<i>Organismes sociaux</i>	49 300	23 573
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		8 744
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	10 965	12 784
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 016	4 615
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	96 592	49 716
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	10 595	22 157
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	627 503	359 452
<i>Ecarts de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	937 449	603 807

Annexe

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' or 'P' shape with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AHC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 937 449 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 72 391 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 490			1 490
Immobilisations incorporelles	1 490			1 490
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 455	4 636		17 091
– Installations générales, agencements aménagements divers	6 170			6 170
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 563	3 853		8 417
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	23 188	8 489		31 677
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 844	6 525		11 369
Immobilisations financières	4 844	6 525		11 369
ACTIF IMMOBILISE	29 522	15 014		44 536

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>		8 489	6 525	15 014
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice		8 489	6 525	15 014
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– <i>Frais d'établissement et de développement</i>				
– <i>Fonds commercial</i>				
– <i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	1 019	298		1 317
Immobilisations incorporelles	1 019	298		1 317
– <i>Terrains</i>				
– <i>Constructions sur sol propre</i>				
– <i>Constructions sur sol d'autrui</i>				
– <i>Installations générales, agencements et aménagement des constructions</i>				
– <i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	6 240	4 148		10 388
– <i>Installations générales, agencements aménagement divers</i>	2 845	1 234		4 079
– <i>Matériel de transport</i>				
– <i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	1 284	1 892		3 176
– <i>Emballages récupérables et divers</i>				
Immobilisations corporelles	10 370	7 274		17 644
ACTIF IMMOBILISE	11 389	7 572		18 961

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 672 765 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	11 369		11 369
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	571 513	571 513	
<i>Autres</i>	82 009	82 009	
<i>Capital souscrit – appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	7 874	7 874	
Total	672 765	661 396	11 369
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients – facture à établir</i>	13 000
Total	13 000

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 100,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 167,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 569 980 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	65 299	24 517	40 782	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	382 966	382 966		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	96 592	96 592		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>	25 123	25 123		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	569 980	529 197	40 782	
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	24 644			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Honoraires np</i>	950
<i>Médecine travail, pharmacie à payer</i>	383
<i>Taxe d'apprentissage cap</i>	1 643
<i>C.f.e & c.v.a.e à payer</i>	668
<i>T.v.t.s cap</i>	370
<i>Ass. divers – fact. non parvenues</i>	10 595
Total	14 609

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	7 874		
Total	7 874		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Intérêt sur emprunts</i>	2 213
<i>Autres engagements donnés</i>	2 213
Total	2 213
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

